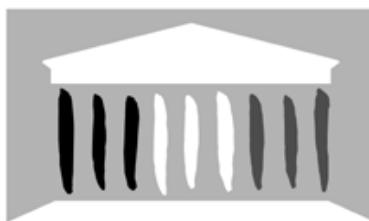


**Ce texte a été retiré  
par son auteur le  
25 juin 2025, au  
cours de la  
discussion en  
séance publique**



N° 1151

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

---

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 mars 2025.

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à dénoncer les accords franco-algériens du 27 décembre 1968 et du 16 décembre 2013,*

présentée par

M. Éric CIOTTI, les membres du groupe UDR<sup>(1)</sup>,  
député

---

<sup>(1)</sup> Ce groupe est composé de : M. Alexandre ALLEGRET-PILOT, M. Charles ALLONCLE, Mme Brigitte BARÈGES, M. Matthieu BLOCH, M. Bernard CHAIX, M. Marc CHAVENT, M. Éric CIOTTI, Mme Christelle D'INTORNI, M. Olivier FAYSSAT, M. Bartolomé LENOIR, Mme Hanane MANSOURI, M. Maxime MICHELET, M. Éric MICHOUX, Mme Sophie RICOURT VAGINAY, M. Vincent TRÉBUCHET, M. Gérault VERNY.